

Tunis le 04/11/2016

Instance nationale des télécommunications

Objet : Consultation publique : Attribution de licences d'opérateurs de réseaux publics de télécommunications pour la fourniture des services de gros très haut débit.

Messieurs,

En réponse à la consultation citée en objet, nous pensons que l'attribution de licences d'opérateurs de réseaux publics de télécommunications pour la fourniture des services de gros très haut débit pourrait dynamiser le marché de déploiement des réseaux des télécommunications et des services.

Toutefois et compte tenu :

- 1- du manque de données chiffrées sur l'état de déploiement et de commercialisation du réseau très haut débit jusqu'à l'abonné pour chaque opérateur.
- 2- du manque de données chiffrées sur le nombre de demandes de raccordement au réseau fibre optique non satisfaites par manque de couverture.
- 3- de l'absence d'une base de données géographique reflétant l'état de déploiement du réseau très haut débit sur tout le territoire par opérateur.
- 4- de l'absence de données statistiques sur les besoins d'interconnexion en très haut débit entre opérateurs non satisfaites.
- 5- du manque de données publiques sur le nombre de fibres noires existantes dans le pays et leur répartition géographique.
- 6- de l'absence de données sur le degré d'utilisation de la technologie de multiplexage sur le réseau existant en fibre optique, sachant que cette technologie permet une utilisation optimale des ressources.

Au vu de tous ces éléments nous ne pouvons malheureusement pas apporter des réponses motivées aux différentes questions soulevées par cette consultation.

**Le président de la chambre nationale des
intégrateurs des réseaux Télécom (CNIRT)**

Halila Taoufik

